

arts &
sports



N° 126

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

DISPOSITIF 2S2€

Le cheval de Troie du Ministre

RECRUTEMENTS :

Le compte y sera-t-il ?



BONNES VACANCES !

PROMOTIONS :

Patience et longueur de temps...

Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : 8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 - PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43

email: snadem.unsa@gmail.com — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Corinne PERROUX. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA

Commission Paritaire de Presse N° 1221 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2019 - 2020 — N°126, avril, mai, juin 2020

ÉDITORIAL

Quand vous lirez ces lignes, les vacances seront toute proches.

ENFIN !

Il y a fort à parier que vous ne penserez alors plus qu'au départ et surtout pas aux « vacances apprenantes » au sens Blanquérien, mais plutôt aux retrouvailles et rencontres diverses, aux découvertes de toutes sortes qui n'opposeront pas Nature et Culture, voire à des bonheurs plus simples comme courir sur la plage, faire du vélo en forêt, chanter ou peindre.

Quand vous lirez ces lignes, vous n'aurez pas vraiment envie de regarder en arrière. On ne saurait vous en vouloir, après cette année terrible, plusieurs mois de confinement et un retour en école plutôt mouvementé.

Cependant, avant de nous quitter pour l'été, nous nous permettrons un bref rappel pour mémoire de ce que nous avons tous vécu plus ou moins violemment, depuis cet hiver, et en se répétant pour essayer d'y croire que « Ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort ».

Rappelez-vous décembre les grèves et les manifestations très suivies contre la réforme des retraites ! le Covid-19 a fait son entrée peu après, d'abord à distance, avant de ravager la planète où il sévit encore.

Il ne faut pas l'oublier aujourd'hui : nous ne sommes débarrassés ni de la réforme, ni du virus.

En février, campagne électorale : À la suite de mauvaise vidéos grivoises (en langage numérique comment dit-on « chiffre binaire, au fait ?), le candidat LREM pour Paris devient une candidate ! Agnès Buzyn quitte le ministère de la Santé au début de la crise sanitaire, en larmes, et sans avoir prévu les milliers de morts du Covid-19. Sa candidature maintenue, que penser ?

En mars, tout s'accélère. La fermeture des écoles est ordonnée, mais les élections municipales se tiendront coûte que coûte, le Président l'a décidé ! Au lendemain du premier tour, il annonce le confinement général. Tout sera gelé. Vous connaissez la suite : les gestes barrière et la distanciation « sociale », les autorisations provisoires de sortie, les masques, le télétravail devenu rapidement travail à distance et les applaudissements de 20h aux soignants.

Pour jouer avec les acronymes, certains ont alors découvert l'ASA, (Autorisation Spéciale d'Absence) instauré pour les agents ne pouvant télétravailler et dont le dernier avatar protège les bénéficiaires jusqu'au 10 juillet.

La DASCO a multiplié les CHSCT et ses points sur les EPI (Équipements de Protection Individuelle), et les PRA (Protocoles de Reprise d'Activité) au moment du retour en écoles. De son côté, le SNADEM a développé sa communication, notamment avec sa célèbre FAQ !

Le 2S2C, création personnelle et « marotte » de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale, est désormais lancé en avant-poste de ce qui pourrait devenir une grave réforme de l'enseignement, et dont nous reparlerons hélas.

Nous ne gâcherons pas davantage l'ambiance en évoquant ce qui se prépare pour la rentrée...Il faut profiter des vacances qui nous sont offertes comme d'une parenthèse enchantée.

Bonnes vacances à toutes et tous !



Par Corinne PERROUX
Secrétaire générale

SOMMAIRE

Page 2 :
Éditorial

Page 3 :
2S2C : Le cheval de Troie du ministre.

Page 4 :
Recrutements : Le compte y sera-t-il ?

Page 6 :
Mouvement et affectations 2020 : Vivement 2021 !

CAP : Patience et longueur de temps...

Page 7 :
Des échos du bureau : Une retraite, une nomination.

Page 8 :
Vos cotisations après déduction fiscale.

Ce numéro comprend un insert non paginé intitulé : Résultat des municipales.

2S2C : Le cheval de Troie du ministre

N'est pas Ulysse qui veut, et surtout pas Jean-Michel Blanquer, même si l'instauration du dispositif 2S2C (sport, Santé, Culture, Civisme) dans les écoles dès le 15 juin a des allures de cheval de Troie.

Dans l'Odyssée, le cadeau empoisonné n'a pas réussi aux troyens. Dans une version plus contemporaine, le cheval de Troie est un logiciel en apparence légitime, mais qui cache une fonctionnalité malveillante. L'époque change, mais ni l'esprit, ni la méthode et la comparaison se justifient si l'on considère que le Ministre de l'Éducation Nationale, profitant de la situation issue de l'épidémie de Covid-19, a fait passer pour une mesure positive favorisant le retour des élèves à l'école, un projet de transformation radicale de l'École Républicaine.

Le 2S2C, dispositif positionné sur le temps scolaire pour augmenter les capacités d'accueil des élèves en proposant aux familles, sur la base du volontariat, des activités gratuites sur les 4 thématiques citées, a ainsi été mis en place jusqu'aux vacances. Jusqu'ici, tout va bien.

Différents partenariats du monde éducatif ont été sollicités et listés dans ce cadre : Avec les municipalités, bien sûr, diverses structures sportives (USEP) et culturelles (conservatoires, musées, bibliothèques), clubs et associations. L'accueil des groupes était censé se faire dans d'autres locaux que ceux des écoles car, comme chacun sait, il n'y a pas tant de place disponible dans les écoles en temps scolaire.

Parallèlement, s'agissant des missions des PE, priorité était donnée aux enseignements fondamentaux (français et mathématiques).

C'est ainsi que, sous couvert du retour en école, pour le bénéfice des enfants et celui des parents qui doivent retourner travailler, le Ministre a placé son cheval de Troie dans le paysage scolaire français. Ce qui se prépare, c'est une transformation radicale des rythmes scolaires, pour les écoles et les collègues, envisagée, et depuis longtemps, sans la moindre concertation avec les acteurs de terrain.

Bienvenue dans le monde merveilleux du 2S2C !

La lecture des différentes interventions du ministre, interviews dans les journaux ou déclarations devant le Sénat ou l'Assemblée Nationale laisse prévoir le pire. S'il y est ouvertement question de favoriser les arts et la culture à l'école, au final, ce sont bien les enseignements « secondaires » (?!!!) que sont l'EPS, les arts plastiques et l'éducation musicale qui seraient menacés d'externalisation. Une sortie du socle commun est donc à craindre : Sous une apparence d'avancée en faveur du développement des élèves, on vend au grand public la disparition de l'égalité de l'accès au Sport et à la Culture, égalité que garantit actuellement l'enseignement de ces disciplines à tous les enfants, et sur l'ensemble du territoire national.

Les conséquences, si ce projet aboutissait, ont été prises très au sérieux par nos collègues du second degré. Inutile d'épiloguer sur ce que nous deviendrions alors ...

À Paris, la participation au 2S2C des Professeurs de la Ville de Paris avait été évoquée, mais, les élus parisiens n'étant guère enthousiastes concernant les intentions du ministre, cette **participation a été clairement délimitée sur la base du volontariat et en dehors du temps de service habituel**, en vacation pour les éventuels intéressés et **à hauteur de 12,70 euros bruts/ heure**.

Pour sa part, le BME a transmis une note très attendue et bienvenue sur des conditions de reprise des PVP dans les écoles, précisant clairement le cadre de nos missions en accord avec notre statut.

En conclusion, le corps et les missions des Professeurs de la Ville de Paris ne relèvent pas a priori du 2S2C et ne doivent en aucun cas y être assimilés. Pour autant, il ne faut pas baisser la garde, car si une première convention a validé le 2S2C jusqu'au 4 juillet, une autre pourrait l'être à la rentrée et le dispositif pérennisé. Lors de la dernière bilatérale avec l'Unsa Éducation, qui devrait être reçue sur ce sujet particulier, une poursuite du 2S2C « sur temps hors scolaire en mode évolutif » a été annoncée par le ministre. Le pire n'est pas certain, mais il faut garder en mémoire ce que peuvent masquer les apparentes bonnes intentions, et ce souvenir de la fin des troyens.

RECRUTEMENTS : Le compte y sera-t-il ?

Les économies sont de mise compte-tenu de la conjoncture. Le resserrement du budget est à craindre dans les mois qui viennent pour rattraper les pertes causées par le Covid-19, estimées à plusieurs centaines de millions d'euros pour Paris, dont les recettes ont connu un violent coup d'arrêt pendant la crise. Une bonne raison pour se remettre à compter ? Concernant les professeurs de la Ville de Paris, certains signes inquiètent, et, malgré les explications, laissent penser que la Mairie a fait ses comptes et que les PVP en feront les frais, notamment sur le recrutement et la formation.

Concours : on réduit la voilure...

Le concours de recrutement des professeurs en EPS, ouvert cette année pour 25 postes, doit se terminer en septembre prochain avec les épreuves devant élèves.

L'épidémie de Covid-19 avait mis un coup d'arrêt à son déroulement, juste après les épreuves sportives, sans que le jury ait pu se réunir. C'est désormais chose faite. La liste des admissibles a été fixée le 10 juin dernier.

34 candidats pourront ainsi participer à l'épreuve d'admission.

La crainte de ne pouvoir organiser les épreuves devant élèves semble s'être éloignée et les candidats pourront a priori démontrer leurs qualités d'enseignants face à de vraies classes si tout va bien, ou, en cas de problème, devant des groupes plus restreints.

Les conditions de la rentrée de septembre restent néanmoins soumises au bon vouloir du Coronavirus. En cas de reprise de l'épidémie, un plan B sous forme d'oral sans élève pourrait toutefois permettre d'aller jusqu'au bout du concours, à condition que la modification transitoire soit validée par une délibération au Conseil de Paris. Pour l'heure, ce n'est pas prévu à l'ordre du jour.

Lors de l'audience accordée le 24 juin par la DASCO, le SNADEM s'est inquiété du nombre d'admissibles, 34, en regard des 25 postes. **En effet, le nombre d'admissibles sur la liste, habituellement plus proche de 40, accuse une baisse** qui n'a pas échappé aux candidats eux-mêmes. La moisson est un peu juste de notre point de vue mais elle serait, nous a-t-on dit, en rapport avec les besoins pour la rentrée 2020. De fait, il n'y aura pas grand monde sur la liste complémentaire, en espérant que le jury veuille bien en établir une !

L'entrée en poste se ferait en deux vagues sur deux ans pour les lauréats. On ne peut que se demander si cette situation était prévue lors de

l'annonce de l'ouverture des 25 postes au concours. Le calibrage sur deux ans était-il prémonitoire ? Ou bien les futurs retraités en EPS ont-ils renoncé en nombre à faire valoir leurs droits ?

Autre sujet d'inquiétude : En Arts Plastiques, les candidats sur la liste d'attente après le dernier concours ne seront sans doute pas recrutés à la rentrée.

Par définition, figurer sur une liste complémentaire ne vaut pas promesse d'engagement. Il peut néanmoins subsister une lueur d'espoir, car les listes restent valables deux ans ou tombent à la sortie de l'arrêté annonçant le prochain concours.

Cependant, cet abandon est un bien mauvais signal car, depuis la reprise des concours en 2014, la DASCO avait toujours largement puisé dans ces listes, avant même l'ouverture des concours suivants.

C'est donc une très grande déception pour ces candidats qui auront attendu en vain depuis près d'un an d'intégrer le corps des PVP. Pour les collègues de cette discipline, qui espéraient des renforts pour compléter les postes, voire permettre d'assurer des cours à l'ensemble des classes sans regroupement en REP/REP+, ce mauvais signe ne peut qu'alerter.

Rééquilibrage nécessaire ou redéploiement à peu de frais ?!

Le choix assumé par la DASCO s'est plutôt orienté vers le recrutement de 5 nouveaux professeurs de musique, PE en détachement. Nous leur souhaitons la bienvenue, d'autant que les besoins se font cruellement sentir en EM. Malgré tout, on ne peut s'empêcher de faire les comptes. Cinq entrants d'un côté en musique et douze candidats en liste complémentaire en arts plastiques de l'autre, qui ne seront pas intégrés. Ce vivier de PVP potentiels disparaîtra au moment de la publication du concours suivant.

Prochains concours : Quelles seront les perspectives ouvertes par les prochains concours, en Arts Plastiques et Education Musicale, s'ils ont lieu l'an prochain ? S'ils restent a priori prévus, comme cela nous a été indiqué en audience, ils ne sont pas encore calibrés, encore moins annoncés.

Formation initiale et EFS : le Covid et ses dégâts collatéraux.

L'intégration de la formation des professeurs de la Ville de Paris à l'École des métiers de la DASCO arrive au bout de sa première année. Les remaniements ont mené à la disparition des chargés de formation initiale et continue dans chacune de nos disciplines, remplacés d'une part par Mme Catherine Ferre Masereel à la formation métiers pour l'ensemble des personnels de la DASCO et, côté formation initiale, par Mme Christine Pues, arrivée courant février, toutes deux œuvrant sous la responsabilité de Mme Nathalie Gauthier, responsable du pôle formation métiers, elle-même sous la direction de Mme Ghania Falhoun.

9 assistant.es de formation ont contribué cette année à la formation initiale des stagiaires dans les trois disciplines, sans omettre celle des néo-titulaires.

L'organisation et la préparation des EFS a suscité bien des interrogations, dûes au confinement et au retour très partiel des élèves en école à partir du 11 mai. Le long suspense sur leur tenue, modalités et dates, a jeté les stagiaires et les assistants de formation dans le doute et l'inquiétude, d'autant que les uns et les autres avaient été invités à prendre des classes sur les journées normalement dédiées à la formation, les AF perdant leurs décharges dès la reprise. **Le SNADEM a pris alors la décision d'interpeler la Sous-Direction des Ressources, l'École des métiers et le BME,** afin que, d'une part, le temps dédié à la formation initiale soit conservé pour préparer les EFS et que, d'autre part, les modalités de cet examen soient fixées en fonction des possibilités dans les écoles. Il est vite devenu évident qu'il ne serait pas possible que les EFS se déroulent devant les élèves, avec un jury en

fond de classe. C'est pourquoi, initialement prévus devant élèves, les EFS se sont tenus jusqu'au 30 juin en un oral sur dossier, devant un jury, dont la composition a été modifiée :

Les tuteurs et tutrices ont été remplacés par les coordinatrices des professeurs relais en tant que représentantes de l'administration de la DASCO. Elles ont intégré les jurys en fonction des disciplines dont elles ont la charge. Mme Chrystèle Morgan est venue prêter main forte à Pascale Boléat pour les Arts Plastiques, compte-tenu du nombre important de stagiaires dans cette discipline, Mme Françoise Villain se chargeant logiquement de l'Éducation Musicale.

Le dossier à présenter au jury a été augmenté d'une importante synthèse personnelle et les candidats à l'EFS ont dû travailler d'arrache-pied ces dernières semaines. Les épreuves se sont tenues du 22 au 30 juin et les stagiaires n'en connaîtront le résultat que le 3 juillet. Nous espérons très sincèrement que tous sont désormais reçus à l'heure où nous écrivons.

Lors de l'audience du 24 juin, à nos questions sur l'organisation de la formation initiale, le nombre des assistants de formation et le volume d'heures de décharges nécessaires pour accomplir leurs missions, il nous a été répondu que tout cela était encore à l'étude. Cette réponse plutôt floue nous a surpris, alors que, les affectations ayant été envoyées, le volume des décharges aurait dû être connu. **Le SNADEM a réitéré en audience sa demande de l'augmentation des décharges pour les assistants de formation, à hauteur des besoins, et des stagiaires et des néo-titulaires,** un renforcement de la formation de ces derniers nous paraissant nécessaire du fait des circonstances particulière cette année.

Formation continue : Dernier trimestre au pain et à l'eau ?

Il n'y aura pas de rattrapage des stages qui ne se sont pas déroulés pendant le confinement pour les PVP. On pouvait s'y attendre. Pour la suite, priorité a été donnée aux préparations à

concours et aux formations « réglementaires », De ce fait, il est à craindre que les stages métiers annoncés pour le dernier trimestre 2020 soient annulés. Sauf miracle.

MOUVEMENT ET AFFECTATIONS 2020 : Vivement 2021 !

Cette année, le mouvement dû être gelé pour les corps de métier « de terrain » de la DASCO : ATE, ASEM, ATEE, animateurs et enfin pour les PVP. Malgré les protestations et les arguments, l'ensemble des organisations syndicales UNSA, SUPAP-FSU, CGT, membres du CHSCT DASCO, n'a pu que prendre acte. Les conditions difficiles liées au confinement et à sa suite, ne pouvaient permettre de procéder au mouvement dans des conditions acceptables.

Il faudra donc, dans la majorité des cas, attendre l'an prochain pour quitter enfin des classes difficiles, une direction pénible, une école trop éloignée du domicile, sauf situations particulières, comme le précise la note de Monsieur Muller, chef du BME.

Nous sommes néanmoins revenus en audience sur des points importants à nos yeux et qui impactent les conditions de travail de nos collègues.

UPE2A : Leur suppression dans les affectations permet, à l'évidence, de faire quelques petites économies. Compte-tenu de la situation, peut-être aurait-il mieux valu attendre.

REP/REP+ : On note hélas que les regroupements en REP/REP+ sont maintenus dans les affectations. **Le SNADEM maintient avec force sa revendication de la mise en adéquation des affectations avec les organisations pédagogiques des écoles en réseau prioritaire, demandes soutenues par les élus du groupe « écologistes de Paris » en Conseil de Paris.**

On note cette année un nombre important de fermetures de classes. Elles ne sont pas toutes dûes à l'hémorragie d'élèves dans les écoles parisiennes. La mise en place des dédoublements dans les grandes sections de maternelle du réseau prioritaire y joue également son rôle. L'optimisation des moyens n'est pas un vain mot dans l'administration ! Les quelques 50 fermetures annoncées seront néanmoins de nouveau examinées en groupe de travail le 2 juillet prochain, puis à la rentrée.

Nous avons demandé en audience, que les heures « libérées » à l'occasion des quelques 20 fermetures prévues en REP et REP+ par le rectorat à la rentrée soient transformées en heures d'atelier, afin que nos collègues et leurs élèves puissent travailler dans de bonnes conditions. Cette demande concerne également les UPE2A supprimées dans les affectations.

HSA : Elles peuvent être imposées à raison de 2h hebdomadaires. Nous sommes revenus sur les retards de leur mise en paiement, au début de cette année scolaire et leurs conséquences pour les agents. Nous avons insisté pour que celle-ci puisse s'effectuer dès septembre.

Promesse d'examen, mais affaire non encore conclue ...

CAP : Patience et longueur de temps...

Au risque de décevoir une partie non négligeable de nos lecteurs, il n'y aura pas de CAP de promotion fin juin ni même début juillet.

En raison de l'épidémie de Covid-19 et du recul de la date des élections municipales, nombre de CAP ont été reportées à la rentrée.

Concernant la CAP 18, celle des PVP, Mr Éric Laurier, sous-directeur des ressources, a évoqué la **possibilité d'une date en septembre, pour les promotions de grade (HCL et classe exceptionnelle). En revanche, il n'en est pas de même pour les promotions de classe normale**, certains rendez-vous de carrière n'ayant pu avoir lieu du fait du confinement. Il faudra donc attendre que ceux-ci aient repris. Un écueil cependant : Les inspecteurs seront très sollicités car les rendez-vous de carrière des professeurs des écoles se tiendront jusqu'à fin décembre. Par ailleurs, l'Académie n'étant pas connue pour sa rapidité dans le renvoi des comptes-rendus validés, un gros retard est à prévoir, pour une CAP se tenant peut-être en 2021. Nous y reviendrons.

Les promotions seront bien évidemment rétroactives au premier septembre 2019, ce qui garantit des rappels certes intéressants mais cela compensera-t-il l'attente ? Autre dégât collatéral du Covid-19...

Quant aux rendez-vous de carrière prévus pour l'année 2020/2021, les collègues concernés devraient en être avisés avant la fin de l'année scolaire, selon la procédure normale.

Les prorogations de stage et éventuels licenciements, suite aux EFS qui se seront tenues fin juin seront également traités en CAP. Les élus paritaires seront consultés pour avis dans ce cadre, comme à l'habitude. Ils auront alors accès aux pièces des dossiers des agents concernés et auront à cœur de les défendre devant l'administration autant que cela puisse le justifier.

Il ne faut pas hésiter à contacter le SNADEM. Nous pourrons alors échanger avec ces collègues.

DES ÉCHOS DU BUREAU : Une retraite, une nomination.

Le Conseil syndical du SNADEM s'est réuni mercredi 17 juin 2020. L'ordre du jour, bien fourni en la circonstance, comportait différents points sur lesquels nous revenons dans cette livraison d'A&S : organisation de la rentrée 2020, 2S2C, concours, CAP, mouvement, formation. Enfin, essentielle pour le fonctionnement de votre syndicat, la nomination d'un nouveau Secrétaire général adjoint était également au menu.

En effet, notre collègue, PVP en EPS, Serge Bourguin, nous quittera le premier septembre prochain pour prendre une retraite bien méritée.

Serge a accompagné le SNADEM pendant de très nombreuses années. Tout d'abord trésorier, il avait accepté la charge de Secrétaire général adjoint en 2014 et assurait sa mission au service de tous les PVP avec un regard très juste, une connaissance précise des textes, du fonctionnement du corps et des diverses procédures, dont l'étude exigeante et attentive des tableaux de promotions chaque année n'était pas des moindres ! Ajoutons au passage son expertise en tant que chef imprimeur de notre journal.

Au Bureau, au-delà de ses compétences, qu'il s'est attaché à nous transmettre (qu'on se rassure), son flegme et son humour nous manqueront, c'est certain !

Cher Serge, nous te remercions pour tout et te souhaitons une excellente retraite !

Pour prendre sa suite avec efficacité et professionnalisme, le Conseil Syndical a nommé par acclamations et à l'unanimité notre collègue Pierre RAYNAL, PVP en Éducation Musicale, que beaucoup d'entre vous connaissent. Pierre ajoutera donc la fonction de Secrétaire général adjoint à ses activités au sein du CHSCT central et en tant que secrétaire du CHSCT de la DASCO. Nous nous en réjouissons !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE :

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée se tiendra, comme les années précédentes, le jour de la rentrée des élèves :

MARDI 1 SEPTEMBRE 2020 Dès 13H30.

Salle Grande Croizat

Bourse du Travail :

3, rue du Château d'eau 75010 PARIS

Métro : République

La rentrée des enseignants est fixée au LUNDI 31 AOÛT.

Annonce : Les obsèques de Laurent Saint-Cyr, notre collègue PVP EPS décédé des suites du Covid-19 en avril dernier, auront lieu le mercredi 1^{er} Juillet à 14h30 en l'église Notre-Dame du Rosaire, place des Marronniers à Saint Maur des Fossés. Tous ceux qui souhaitent s'associer à la cérémonie et accompagner la famille de Laurent seront les bienvenus. Chacun devra en outre se munir d'un masque, encore obligatoire dans les églises, et de son stylo pour laisser un message à la sortie de l'église



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2020-2021

(ou de renouvellement)

Nom :

prénom :

né(e) le :

n° SOI :

discipline : AP EM EPS Autre

adresse :

Échelon :

Quotité :

Cotisation : €

tél. dom. :

tél. mobile :

email :

	20h (100%)	18h (95%)	15h (80%)	13h (68,75%)	10h (52,50%)
3	60 € / 20,40	57 € / 19,38	48 € / 16,32	41 € / 13,94	32 € / 10,88
4	73 € / 24,82	69 € / 23,46	58 € / 19,72	50 € / 17,00	38 € / 12,92
5	81 € / 27,54	77 € / 26,18	65 € / 22,10	51 € / 17,34	43 € / 14,62
6	85 € / 28,90	81 € / 27,54	68 € / 23,12	58 € / 19,72	45 € / 15,30
7	90 € / 30,60	86 € / 29,24	72 € / 24,48	62 € / 21,08	47 € / 15,98
8	96 € / 32,64	91 € / 30,94	77 € / 26,18	66 € / 22,44	50 € / 17,00
9	100 € / 34,00	95 € / 32,30	80 € / 27,20	69 € / 23,46	53 € / 18,02
10	110 € / 37,40	105 € / 35,70	88 € / 29,92	76 € / 25,84	58 € / 19,72
11	120 € / 40,80	114 € / 38,76	96 € / 32,64	83 € / 28,22	63 € / 21,42
HC 4	126 € / 42,84	120 € / 40,80	101 € / 34,34	87 € / 29,58	66 € / 22,44
HC 5	135 € / 45,90	128 € / 43,52	108 € / 36,72	93 € / 31,62	71 € / 24,14
HC 6	140 € / 47,60	133 € / 45,22	112 € / 38,08	96 € / 32,64	74 € / 25,16
CE3	145 € / 49,30	138 € / 46,20	116 € / 39,44	100 € / 34,00	76 € / 25,84
CE4	150 € / 51,00	142 € / 48,28	120 € / 40,80	103 € / 35,02	79 € / 26,86

En italique : montant de la cotisation après déduction fiscale de 66%

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + ½ cotisation
- * Disponibilité
ou Détachement : 45 euros
- * Retraité + FGR : 53 euros

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) 1: 2: 3:

N° UNSA : Fait : Carte : Banque : Cotisation : €

N° Chèque : 1- date : 2- date : 3- date :

PayPal : date :

Prélèvement : 1x 2x 3x

Virement : date :

CADRE RESERVE AU SNADEM

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.

RÉSULTAT DES MUNICIPALES : Anne Hidalgo réélue !

Lors du second tour des élections municipales, dimanche 28 juin, Anne Hidalgo, maire sortante socialiste de Paris, a été réélue haut la main avec près de 49% des voix, avec les listes Paris en commun - L'écologie pour Paris. Le taux d'abstention, particulièrement élevé en France pour ce scrutin, n'ôte rien à cette victoire.

Nous lui adressons toutes nos félicitations !

Les mairies d'arrondissement dont elle disposait lui sont conservées, auxquelles s'ajoutent le nouveau secteur électoral de Paris Centre, regroupant les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissement. Les élections parisiennes sont plus complexes, avec « trois tours ». À Paris, ce scrutin renouvelle en réalité les 163 conseillers de Paris, et 340 conseillers d'arrondissement.

Le Conseil de Paris : Chaque arrondissement envoie un certain nombre d'élus au Conseil de Paris (de 3 à 18 élus) en fonction de sa démographie. Les premiers élus de chaque liste siègent au Conseil de Paris. Madame Hidalgo peut compter aujourd'hui sur une centaine de conseillers de Paris.

Dans la semaine qui vient, les 163 nouveaux conseillers de Paris se réuniront à l'Hôtel de Ville pour élire la Maire de Paris. C'est également à cette occasion que seront élus les adjoints à la maire de Paris.

Les Conseils d'arrondissement se chargent d'élire les maires d'arrondissement, 8 jours après l'élection de la Maire de Paris.

L'élection municipale de 2020, a désigné enfin, pour la première fois les conseillers métropolitains de la Métropole du Grand Paris.

Le Conseil de Paris revêt à nos yeux une importance particulière. Se réunissant 8 à 10 fois par an, les conseillers débattent des projets, vœux et amendements qui orientent les choix de la Ville et donnent parfois lieu à des négociations soutenues.

C'est ainsi que **le 9 janvier dernier, le vœu déposé par le Groupe des écologistes de Paris (GEP), relatif aux professeur·e·s de la Ville de Paris, a été adopté par le Conseil de Paris**, nous souhaitons le rappeler ici :

Aussi, sur proposition de Sandrine Méès, Pascal Julien, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :

- ***Que le versement d'une Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) soit négocié avec les représentants syndicaux des Professeur.e.s de la Ville de Paris ;***
- ***Que le nombre de places ouvertes aux concours de recrutement des PVP permette d'occuper tous les postes actuellement non-pourvus.***

Nous espérons que le nouvel exécutif saura donner une suite favorable au vœu adopté avec son accord par le précédent Conseil de Paris. Nous ne manquerons pas de le rappeler à nos prochains interlocuteurs !